



Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le 11/02/2025

ID : 030-200034692-20250203-DEL6_2025-BF



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes
Délibération n°6/2025
du Conseil communautaire
Séance du 3 février 2025

Date d'envoi de la convocation = 28 janvier 2025

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 55

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le trois février à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Éric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charlotte BARRERE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jacques BERTOLINI, Yves CAZORLA, Jean-Yves CHAPELET, Raymond CHAPUY, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Loïc CZARNEKI, Aurélie DELWARTE, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Véronique HERBE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Jean-Marie LAURENS, Emmanuel LE PARGNEUX, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Stéphane MARCELLIN, Léopoldina MARQUES-ROUX, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Bernard NASS, Alain NICOLET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean-Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Christian SUAU, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Monique GRAZIANO-BAYLE, Michel CEGIELSKI à Philippe BERTHOMIEU, Jérôme CARMINATI à Valère SEGAL, Jennifer CHAPUIS-FAURE à Michel AGNEL, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Océane ESCLEYNE à Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Laetitia GAILLARD à Charlotte BARRERE, Sophie GUIGUE à Claude SALAU, Olivier JOUVE à Bernard DUCROS, Stéphane MAURIN à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Christine MUCCIO à Maxime COUSTON, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Stéphane OUSTRIC à Michel ONDE, Justine ROUQUAIROL à Christian BAUME, Thierry VINCENT à Bernard NASS

Absents/Excusés : Pascal BORDES, Cédric CLEMENTE, Robert GAUTIER, Jean-Louis NOIRET, Maria SEUBE

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE

OBJET : Budget primitif 2025 du Budget Annexe Aires d'Accueil des Gens du Voyage

Le projet de budget primitif 2025, retracé suivant la nomenclature comptable M4, s'équilibre en fonctionnement à la somme de 361 200 €, et en investissement à la somme de 639 700 € tous mouvements confondus (réels et ordres).

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes

Les recettes de fonctionnement qui s'élèvent à hauteur de 361 200 € comprennent les redevances des usagers pour un montant de 60 000 € (chapitre 70), les participations de la CAF au titre de l'Allocation Logement Temporaire (ALT) pour un montant de 51 000 € (chapitre 74), et la subvention d'équilibre du budget principal pour un montant de 232 200 € (chapitre 74). A ces recettes s'ajoutent également les recettes d'ordre pour un montant de 18 000 € (chapitre 042 en recettes de fonctionnement en contrepartie du chapitre 040 en dépenses d'investissement).

Les recettes d'investissement proposées à hauteur de 639 700 € comprennent quant à elles, l'emprunt d'équilibre nécessaire pour la création de l'aire de grand passage située sur la commune de Pont Saint Esprit pour 493 200 € (chapitre 16). Le poste des dépôts et cautionnements (chapitre 165) est proposé à hauteur de 11 500 €.

Il est également inscrit la dotation aux amortissements pour 51 000 € (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement) et le virement de la section de fonctionnement pour 84 000 € (chapitre 021 en recettes d'investissement en contrepartie du chapitre 023 en dépenses de fonctionnement).

B. Les dépenses

En dépenses de fonctionnement, les prévisions budgétaires pour 2025 s'élèvent à 361 200 € et comprennent les éléments ci-après :

- 174 700 € pour les charges à caractère général, qui intègrent principalement les frais courants et récurrents indispensables à l'activité de gestion des aires d'accueil, avec notamment le marché pour la gestion des aires d'accueil (110 000 €) ou encore les dépenses de fluides (40 000 €).
- 25 000 € au titre des charges de personnel ;

- 4 500 € pour les autres charges de gestion courante (contrat annuel du logiciel de gestion des aires) ;
- 22 000 € pour les charges financières relatives aux intérêts d'emprunt.

Il est également inscrit la dotation aux amortissements pour 51 000 € (chapitre 042 en dépenses de fonctionnement en contrepartie du chapitre 040 en recettes d'investissement) et le virement à la section d'investissement pour 84 000 € (chapitre 023).

En dépenses d'investissement, le montant inscrit de 639 700 € correspond aux opérations suivantes :

- 135 000 € de remboursement du capital de l'emprunt et 26 500 € pour les dépôts et cautionnements ;
- 60 200 € de travaux divers et matériel informatique ;
- 400 000 € pour la création d'une aire de grand passage sur la commune de Pont Saint-Esprit ;
- 18 000 € au titre de l'amortissement des subventions d'investissement reçues (chapitre 042 en recettes de fonctionnement en contrepartie du chapitre 040 en dépenses d'investissement)

L'ensemble des propositions au BP 2025 est retracé dans la maquette annexée.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-29 et L2312-2,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M4,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 20 janvier 2025,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

4 abstentions : (L. MARQUES-ROUX, B. NASS, A. DELWARTE, T. VINCENT *procuration*)

ADOpte le Budget Primitif 2025 du budget annexe Aires d'Accueil des Gens du Voyage, équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 361 200 €, et en section d'investissement à hauteur de 639 700 € ;

AUTORISE Monsieur le Président, à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du présent budget ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce à intervenir.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 3 février 2025.

Le Président

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le

10 FEV. 2025



Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr